

Rainéa Lyon Super Long Titre

De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier
69007 Lyon
Tél : 0615151512
Email : lyon_mail_general@toosmart.fr
<https://rainea.fr/>



Devis

N° DEV-LY-140
En date du : 18/06/2025
Valable jusqu'au : 18/07/2025

M. Rémi BLACHON
21 rue des Aulnes
42210 CRAINTILLEUX

Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
AAA Description du franchisé	1.00	1 000.00 €	0%	1 000.00 €
TITRE PERSO 2 TITITI Description du Franchisé	1.00	2 000.00 €	0%	2 000.00 €
TITRE PERSO DESCRIPTION Perso	1.00	1 500.00 €	0%	1 500.00 €
CUVE CLASSIQUE EPARCO EDP STOCKAGE 10m3 Fourniture et mise en service d'une cuve de stockage eau de pluie EPARCO 10m3 comprenant :	1.00	3 700.00 €	0%	3 700.00 €

- Une cuve PE 10m3.
- Un couvercle passage piéton.
- Un filtre autonettoyant et sa grille de filtration.
- Une protection anti moustique.
- Une arrivée d'eau tranquille.
(pompe non fournie)

- Cuve garantie 10 ans

Rainéa Lyon Super Long Titre

De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier
69007 Lyon
Tél : 0615151512
Email : lyon_mail_general@toosmart.fr
<https://rainea.fr/>



Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
ADOUCCISSEUR PURLEX 15L Fourniture d'un adoucisseur PureLux 15L :	1.00	1 640.00 €	0%	1 640.00 €

- Capacité entre 2 régénérations : 3 m3.
- Quantité de résine : 15L.
- Système de contrôle automatique.
- Commandes à touches tactiles, facile à utiliser.
- Flexibles de raccordement fournis.

Adresse du chantier :
21 rue des Aulnes
42210 CRAINTILLEUX

Total HT : 9 840.00 €
TVA (0%) : 0.00 €
Total TTC avant remise : 9 840.00 €
Remise TTC : - 820.00 €

Total TTC 9 020.00 €

Informations bancaires :
IBAN : CCCCIBAN
BIC : XXXXXBIC

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.
date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / /

{{s1|mention|Lu
{{s1|signature|160|60}}

Rainéa Lyon Super Long Titre

De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier

69007 Lyon

Tél : 0615151512

Email : lyon_mail_general@toosmart.fr

<https://rainea.fr/>



En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.